



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

18 NOV. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 16 novembre 2021 (convocation du 03 novembre 2021)**

Aujourd'hui seize novembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Béatrice de FRANÇOIS à M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/06/12P
**MARCHE 20190626MOA : REALISATION DE PLANS
PASSATION D'AVENANTS DE PROLONGATION
ET RAJOUT DE PARCS
AUTORISATION DE SIGNATURE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° 2018/07/19P en date du 19/12/2018, il a été autorisé le lancement et la signature d'un accord-cadre multi attributaires estimé à 225 000 € HT pour la réalisation de relevés et plans informatiques de 17 parcs.

Cet accord-cadre sans minimum ni maximum a été notifié le 02/12/2019 pour une durée de 24 mois aux entreprises suivantes :

- GEOSAT
- PARALLELE 45
- GEOVIVIER

Les avenants qui seront conclus avec les entreprises GEOSAT et PARALLELE 45 ont pour objet :

- l'ajout de 4 parcs : Grands Hommes, centre commercial Mériadeck, Laharpe et Alsace-Lorraine,
- la prolongation de la durée de 12 mois,
- la fixation d'un montant maximum de 337 000 € HT conformément à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 17/06/2021.

Ce montant représente une augmentation de 50 %. Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, ces avenants ont été présentés à la commission d'appel d'offres réunie le 20/10/2021 qui a donné un avis favorable pour leur passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer ces avenants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 16 novembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT